

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 94/2022

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers élus	:	33
Nombre de conseillers présents	:	25
Nombre de conseillers absents excusés	:	08
Nombre de conseillers ayant donné procuration	:	07
Nombre de conseillers absents non excusés	:	00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

**ETAIENT PRESENTS :**

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, M. IGEL, Mme CASCIOLA, M. HIRSCHHORN, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme BOCHET, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, M. BIEBER, Mme HANSE, M. MADELLA, Mme HAZEMANN, Mme NOEL, M. HOUNNOU, Mme GATTO, M. RIVET, M. NOWICKI, Mme LOUIS, Mme MOGUEN.

**ETAIENT ABSENTS – excusés :** Mme MOREAU (procuration à M. LISSMANN), Mme BREISTROFF (procuration à M. IGEL), M. COLOMBO (procuration à M. HORY), M. TRICHIES (procuration à Mme CASCIOLA), M. SURGA (procuration à Mme LOUIS), M. MOREL (procuration à M. NOWICKI), M. ROSE (procuration à Mme MOGUEN), Mme GAUROIS.

**ETAIENT ABSENTS – non excusés :** Néant

**Secrétaire de séance :** Mme Lucie GUENIER-DELAFFON, Directrice Générale des Services.

**Assistaient en outre à la séance :** Mme SCHMITT, Mme GUEDRA.

**Date d'envoi de la convocation :** 22 septembre 2022

**2.2 - FINANCES LOCALES**

**Budget 2022 – Décision modificative n° 1**

Dans le cadre du budget de l'exercice 2022, le Maire soumet à l'assemblée municipale le projet de décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

1) Le projet de construction d'un périscolaire et d'une cantine sur le site Freinet nécessite l'inscription de crédits de paiement d'un montant de 150 000 € en 2022. Les crédits prévus lors de l'adoption du budget primitif 2022, étant insuffisants (50 574,32 €), il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à abonder l'opération de la façon suivante :

**Dépenses d'investissement :**

Opération 213 « Construction périscolaire et cantine Freinet »	99 425,68 €
Chapitre 020 « Dépenses imprévues »	- 99 425,68 €

2) Le remplacement des fenêtres au multi-accueil « Les Loupiots » a été prévu au budget primitif 2022 pour un montant de 35 000 €. Cependant, à l'issue de la mise en concurrence, le montant des travaux est estimé à 48 000 €. Par ailleurs, la Caf de la Moselle a décidé d'accorder à la ville de Marly une subvention de 22 803 € pour ce projet. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à inscrire les crédits comme suit :

Recettes d'investissement :

Article 1328 « Autres subventions » 22 803,00 €

Dépenses d'investissement :

Opération 128 « Halte-garderie » 13 000,00 €

Chapitre 020 « Dépenses imprévues » 9 803,00 €

3) Dans le cadre de la lutte contre les chenilles processionnaires, 3 600 € avait été prévus au budget primitif 2022 pour l'acquisition de pièges à phéromones. S'agissant d'une prestation d'échenillage, cette dépense aurait dû être prévue en fonctionnement. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à modifier les crédits de la façon suivante :

Dépenses d'investissement :

Opération 94 « Aménagement espaces verts » -3 600,00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » -3 600,00 €

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » - 3 600,00 €

Article 615231 « Entretien, réparation » 3 600,00 €

4) Suite à un sinistre, des travaux de réparation doivent être réalisés sur le mur du cimetière de Frescaty pour un montant de 7 000 €. Cette dépense étant prise en charge par notre assureur, il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à inscrire les crédits nécessaires comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Article 61521 « Entretien et réparation terrains » 7 000,00 €

Recettes de fonctionnement :

Article 7788 « Produits exceptionnels divers » 7 000,00 €

5) La fondation d'entreprise UEM subventionne à hauteur de 3 000 € le projet de plantation d'une haie champêtre déposé par la ville. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à inscrire les crédits comme suit :

Dépenses d'investissement :

Opération 94 « Aménagement espaces verts » 3 000,00 €

Recettes d'investissement :

Article 1328 « autres subventions » 3 000,00 €

6) Plusieurs ordinateurs doivent être changés au sein des services administratifs, c'est pourquoi il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à modifier les crédits de la façon suivante :

Dépenses d'investissement :

Opération 31 « Eclairage public »	10 000,00 €
Opération 171 « Equipement informatique »	10 000,00 €

7) La Direction générale des Finances publiques verse à la ville le produit de la taxe d'aménagement qu'elle recouvre auprès des dépositaires de permis de construire. Les permis de construire modifiés ou annulés une ou plusieurs années après leur délivrance ont engendré des trop- versés qu'il convient de rembourser. Le montant des indus s'élève à 4 071,00 €, il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à modifier les crédits de la façon suivante :

Dépenses d'investissement :

10226 «Taxe d'aménagement » :	4 071,00 €
020 « Dépenses imprévues »	-4 071,00 €

8) Des écritures d'ordres budgétaires nécessitent d'être passées afin de régulariser certaines opérations comptables. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à prévoir les crédits nécessaires de la façon suivante :

Recettes d'investissement :

Chapitre 041 « Opérations patrimoniales »	44 000,00 €
---	-------------

Dépenses d'investissement :

Chapitre 041 « Opérations patrimoniales »	44 000,00 €
---	-------------

Pris avis de la commission finances du 19 septembre 2022,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 26 voix pour, 6 abstentions (M. NOWICKI, M. SURGA, M. MOREL, Mme LOUIS, M. ROSE et Mme MOGUEN), Mme GAUROIS étant absente sans donner de procuration, **MODIFIE** le budget primitif de la Ville suivant les modalités ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2022	DM 1	Total
2313	251	213	Construction périscolaire et cantine Freinet		99 425,68	
2313	64	128	Halte garderie		13 000,00	
21578	823	94	Aménagement espaces verts		-3 600,00	
2313	01	041	Opérations patrimoniales		9 000,00	
2112	01	041	Opérations patrimoniales		35 000,00	
020	01	020	Dépenses imprévues		-93 693,68	
2121	023	94	Aménagement espaces verts		3 000,00	
2183	020	171	Equipement informatique		10 000,00	
2315	814	31	Eclairage public		-10 000,00	
10226	01	10	Taxe d'aménagement		4 071,00	
			<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>16 902 129,60</b>	<b>66 203,00</b>	<b>16 968 332,60</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2022	DM 1	Total
1328	64	13	Autres subventions		22 803,00	
2031	01	041	Opérations patrimoniales		9 000,00	
1318	01	041	Opérations patrimoniales		35 000,00	
021	01	021	Virement		-3 600,00	
1328	823	13	Autres subventions		3 000,00	
			<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>16 902 129,60</b>	<b>66 203,00</b>	<b>16 968 332,60</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2022	DM 1	Total
023	01	023	Virement		-3 600,00	
011	823	615231	Entretien, réparations		3 600,00	
011	026	61521	Entretien des terrains		7 000,00	
			<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>10 245 405,03</b>	<b>7 000,00</b>	<b>10 252 405,03</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2022	DM 1	Total
77	026	7788	Produits exceptionnels divers		7 000,00	
			<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>10 245 405,03</b>	<b>7 000,00</b>	<b>10 252 405,03</b>

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 4 octobre 2022.  
Pour extrait conforme, Marly, le 4 octobre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le Maire  
Thierry HORY

